

FONDS
DE DOTATION

M —
— G



Le Château de la Garenne

Appel à candidatures

Résidence de recherche et création - Art & Architecture
Étel (Morbihan), février/mai 2024

Présentation de la résidence

Le fonds de dotation MG s'associe à la Ville d'Étel, dans le Morbihan (Bretagne), pour proposer un nouveau lieu de résidences de recherche et de création en art et architecture au sein du Château de la Garenne, impulsant une seconde vie à ce bâtiment emblématique de la rive d'Étel.

Ce lieu ouvert à la création contemporaine accueille chaque année un·e résident·e qui bénéficie d'un espace de vie et de travail. Ce lieu dédié à la recherche et à la création dans les domaines de l'art et de l'architecture tend également à favoriser la rencontre avec les publics via des temps d'échanges et de pratiques.

Historique du site de la Garenne

Ancien domaine bourgeois du XIX^{ème} siècle, constitué d'une grande maison et d'un parc et situé sur la commune d'Étel (2000 habitants) dans le Morbihan (56), le site de la Garenne est acquis par l'État en 1946 et reconverti en centre militaire à destination des Affaires maritimes. Il deviendra, en 1982, le PC opérationnel du CROSS-A, le Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage de l'Atlantique.

En 2015, l'État se sépare du parc et du Château de la Garenne et la Ville d'Étel se porte acquéreuse du site afin de poursuivre la mise en valeur de son territoire et la préservation de son patrimoine bâti et naturel. C'est alors que naît le projet de transformer la bâtisse en gîte communal d'étape à destination des randonneurs, lors de la saison touristique, et en lieu d'accueil à destination d'autres publics le reste du temps. Des travaux de réhabilitation et de transformation de la maison et du parc sont ainsi votés par la Ville d'Étel pour permettre la mise en conformité du site avec ses nouveaux usages.

En 2020, le fonds de dotation MG propose à la Ville d'Étel de coorganiser des résidences de recherche et de création en art et architecture au Château de la Garenne. En 2021, les travaux de réhabilitation du site étant en cours, le fonds de dotation MG et la Ville d'Étel décident d'accueillir un premier résident hors les murs.

Le cycle annuel de résidences in situ ne débute qu'en 2023, après réception des travaux de réhabilitation du site. Quelques travaux d'aménagements intérieurs complémentaires sont aujourd'hui en cours pour une ouverture du gîte d'étape au printemps 2024.

Toutes les informations sur le projet de résidences Art & Architecture [ici](#).

Contexte - Un site exceptionnel

La résidence bénéficie d'un site et d'un environnement remarquables. Véritable écrin de verdure, de calme et de fraîcheur entre terre et mer, le site de la Garenne est un espace privilégié, formidable source d'inspiration.

Hébergé par la commune d'Étel, le Château de la Garenne n'est pas, comme son nom pourrait le laisser penser, un château mais une grande maison bourgeoise édifiée à la fin du XIX^{ème} siècle au sein d'un parc botanique qui surplombe la ria d'Étel.

Le site du Château de la Garenne s'insère en bordure de la rivière du Sac'h, au sein de la ria d'Étel. Petite mer intérieure sinueuse et parsemée d'îlots, la ria est un véritable labyrinthe entre terre et mer, eau douce et eau salée, dessinant des paysages mouvants au gré des marées de l'océan Atlantique. Ici, la nature y est sauvage et préservée, riche d'une faune et d'une flore exceptionnelles.

Le Château de la Garenne est entouré d'un grand parc d'1.2 hectares, conçu il y a plus d'un siècle comme un jardin à l'anglaise. Le jardin recèle des arbres centenaires, une bamboueraie et une incroyable richesse de plantes endémiques et exotiques.

Ce site remarquable s'insère au sein du plus vaste espace naturel du littoral breton, les dunes sauvages de Gâvres à Quiberon, immense arc de sable classé Grand Site de France en 2018.



Nature et déroulé de la résidence

Le Château de la Garenne accueille des créatrices et des créateurs vivant et travaillant en France dont la pratique mêle intimement l'art et l'architecture et qui exercent leur activité dans le champ des arts visuels, plastiques, appliqués, de l'architecture et du paysage : architectes, paysagistes, plasticien-ne-s, photographes, vidéastes, graphistes, designers...

Ces dernier-ère-s créent, dans leur pratique, des liens forts entre l'art et l'architecture : certain-e-s mobilisent une(des) pratique(s) artistique(s) pour questionner des projets architecturaux ou paysagers, d'autres interrogent des notions d'architecture, de construction, d'espaces, de territoire, de topographie... dans leur pratique artistique, etc.

Le séjour au Château de la Garenne se veut un moment d'immersion, d'inspiration, de réflexion, de dialogue avec le lieu, son histoire et son environnement, pour conduire un projet de recherche et/ou création en lien direct avec le site. Les résident-e-s sont amené-e-s à questionner leur travail au regard de ce territoire spécifique entre terre et mer, de son histoire, de sa géographie, de son écosystème, etc.

Des actions de médiation sont organisées tout au long de la résidence auprès de publics ciblés, en particulier du jeune public, afin d'ouvrir l'espace de l'atelier, créer du lien sur le territoire et sensibiliser les plus jeunes à l'art et à l'architecture. Ces actions (qui peuvent prendre la forme d'ateliers ou de rencontres) sont définies conjointement avec le-la résident-e en fonction de son expérience, de la nature de son projet et des publics concernés.

Une restitution publique vient clôturer chaque résidence afin de montrer et partager le travail effectué, sous la forme d'une exposition, d'une performance, d'une rencontre ou de toute autre forme de restitution.

Le fonds de dotation MG et/ou la Ville d'Etel peuvent être amené-e-s à acquérir ou prendre en dépôt une œuvre éventuellement produite en résidence.



Conditions d'accueil de la résidence 2024

Lieu

Le Château de la Garenne est situé 8 rue Colbert sur la commune d'Étel dans le Morbihan (56), en Bretagne.

Dates et durée

L'accueil en résidence se déroulera sur une période de 8 semaines comprises entre le 5 février et le 12 mai 2024. La résidence peut être réalisée d'une seule traite ou de manière fragmentée sur cette période, selon les besoins/souhaits du ou de la résident-e.

Les temps de médiation sur la période de résidence (rencontres et ateliers) seront définis conjointement avec le-la résident-e. Un projet spécifique avec le collège d'Étel est susceptible d'avoir lieu (à confirmer).

La restitution de résidence est programmée au mois de mai 2024 (dates et durée à définir ultérieurement avec le-la résident-e).

Moyens

Les moyens mis à la disposition du ou de la résident-e sont les suivants :

Moyens logistiques

Le-la résident-e bénéficie, au sein du Château de la Garenne, d'un lieu de vie (une chambre individuelle avec sdb commune au 1^{er} étage du bâtiment ou une chambre avec sdb individuelle au RdC + une cuisine commune équipée et un espace où prendre ses repas au RdC) et d'un espace de travail au RdC (atelier de 62 m²).

Le-la résident-e a également accès au parc du Château de la Garenne qui est un espace ouvert au public 7j/7 et 24h/24. Le-la résident-e devra être équipé-e de son propre véhicule.

Moyens techniques, matériel

Le-la résident-e doit apporter son propre matériel pour réaliser son travail de recherche et/ou création (outils, accessoires, matériel artistique, informatique, électronique...).

La commune d'Étel met à la disposition du ou de la résident-e l'équipement du Château de la Garenne (mobilier, matériel audiovisuel) ainsi que tout autre type de matériel en sa possession qui pourrait lui être utile, dans la limite de ses possibilités et des contraintes de sécurité (matériel de bureautique de la mairie, type photocopieuse, scanner ou autres, matériel disponible des services techniques...).

Moyens de communication

Le Château de la Garenne est équipé d'un accès à Internet, dans les espaces de vie et de travail.

Moyens humains

Le-la résident-e sera accompagné-e, avant et pendant son séjour en résidence, par la coordinatrice du fonds de dotation MG et l'équipe de la Ville d'Étel (référente coordination et médiation, assistante administrative et équipe technique).

Moyens financiers

- Rémunération (bourse de résidence) : 3.000 € TTC
- Défraiements : prise en charge des frais de transport entre le domicile et le lieu de résidence (dans la limite de 3 A/R et d'une enveloppe de 1.500 € TTC maximum). Les autres frais de déplacements et les repas ne sont pas pris en charge.
- Rémunération des ateliers de médiation (hors éventuel projet avec le collège) : 500 € TTC maximum.
- Frais de production (budget de réalisation) : à définir selon les besoins du projet, dans une enveloppe de 3.000 € TTC maximum.

Accompagnement

Le Château de la Garenne n'est pas une structure de production ou diffusion artistique et culturelle, type centre d'art, centre de recherche, lieu d'exposition... Il s'agit d'un gîte communal de randonnée qui accueille, de manière ponctuelle, des artistes en résidence. Le Château de la Garenne ne dispose donc pas, sur site, d'une équipe, ni d'un espace de documentation ou d'exposition dédié-e-s.

Le-la résident-e est en totale autonomie sur le site de la Garenne. Il-Elle peut être seul-e dans le bâtiment ou partager l'espace de vie avec les éventuels hôtes du gîte d'étape, l'espace de travail (atelier) lui étant totalement réservé. Le-La résident-e accueilli-e au Château de la Garenne est accompagné-e, avant et pendant son séjour, par l'équipe mentionnée précédemment non présente sur le site, mais très facilement joignable et réactive.

Dossier de candidature

Les candidatures sont à adresser par email au format PDF, avant le 23 novembre 2023 minuit, à l'adresse : e.maisonabe@fonds-mg.fr

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- Un CV mentionnant les coordonnées personnelles et professionnelles complètes du ou de la candidat-e (nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse email, téléphone, N° SIRET, N° MDA ou AGESEA...).
- Une note exposant les motivations du ou de la candidat-e pour séjourner au Château de la Garenne, ses envies, ses besoins, ses premières intentions. Il n'est pas demandé, à ce stade, une esquisse de projet.
- Un dossier illustré représentatif du travail du ou de la candidat-e (book/portfolio) présentant son activité professionnelle, ses recherches, ses réalisations, ses projets et ses publications.

Modalités de sélection

La sélection des candidat-e-s se fait sur dossier par un jury de professionnels du monde de l'art, de la culture et de l'architecture.

Le-la résident-e sera sélectionné-e en fonction de la qualité de son travail et de ses références et de la singularité de sa démarche. Le jury sera attentif aux liens tissés entre l'art et l'architecture dans la pratique des candidat-e-s et à des thématiques d'études telles que l'architecture, le territoire, le paysage, l'environnement bâti et naturel, etc. Une attention particulière sera également portée sur les pratiques de création située, les démarches de recherche et création en lien avec un territoire, son histoire, ses ressources et ses habitants.

La résidence est ouverte aux architectes, paysagistes et artistes des arts plastiques, visuels et appliqués (peinture, sculpture, dessin, gravure, installation, photographie, vidéo, arts numériques, graphisme, design...) vivant et travaillant en France.

Les candidat-e-s devront témoigner d'une pratique artistique ou d'une activité professionnelle. Pour les artistes-auteurs, l'affiliation à la Maison des Artistes, l'Agessa ou un autre organisme de gestion du régime de Sécurité Sociale est obligatoire.

Calendrier

- Lancement appel à candidatures : le 12 octobre 2023
- Clôture appel à candidatures : le 23 novembre 2023
- Étude candidatures, jury et sélection du ou de la lauréat-e : entre le 24 novembre et le 20 décembre 2023
- Début de résidence : à partir du 5 février 2024
- Clôture de résidence : le 12 mai 2024 au plus tard
- Restitution de résidence : entre le 2 et le 31 mai 2024



À propos du fonds de dotation MG

Le fonds de dotation MG est un organisme d'intérêt général à but non lucratif ayant pour objet le développement et la diffusion de la pratique architecturale et artistique. Il soutient et promeut des projets culturels à la croisée de l'art et de l'architecture, dans une optique d'étude et de valorisation du territoire breton.

Créé à Rennes en 2020 par les architectes associés de l'agence ALTA, le fonds de dotation MG répond à la volonté de ses fondateurs de décroiser les disciplines et d'expérimenter pour penser la fabrique de la ville et des paysages de demain.

<https://www.fonds-mg.fr/>

Contact

Éléonore Maisonabe
Coordinatrice générale
Fonds de dotation MG
22 av. Henri Fréville, 35200 Rennes
02 99 26 33 26 / 06 31 71 83 05
e.maisonabe@fonds-mg.fr